



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rés.
a
Mon
bel

17108601

Déposé au greffe du
Tribunal de commerce de Liège
Division Verviers

14 JUL. 2017

P.O. Le greffier,
Greffe

N° d'entreprise : 0472.838.871

Dénomination

(en entier) : **Association Belge des Impros-J'Eux ASBL**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association Sans But Lucratif**Siège : **Rue du Stade, 17 4801 STEMBERT****Objet de l'acte : Modifications statutaires - Démissions et nominations.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire a statué le 14 mai 2017 ce qui suit:

Les membres du Conseil d'Administration changent. À savoir:

1. Monsieur Marc LEGROS habitant rue du Stade, 17 à 4801 STEMBERT. Né le 02/04/55 à Kalenda (Congo). Numéro national: 55.04.02-313.34
2. Madame Brigitte SURQUIN habitant rue du Stade, 17 à 4801 STEMBERT. Né le 01/05/69 à Tournai. Numéro national: 69.05.01-018.78
- 3 Monsieur Georges DUMONT habitant Croix Déom, 1 à 4190 FERRIERES. Né le 07/05/42 à Theux. Numéro national: 42.05.07-281.38
- 4 Monsieur Jean-Marc ROUFOSSE habitant rue Edgar Donneux, 9 à 4400 FLEMALLE. Né le 16/07/70 à Liège. Numéro national: 70.07.16-003.66
- 5 Mademoiselle Valéria LAVIOLETTE habitant rue de l'Observatoire, 86 à LIEGE. Né le 28/08/88 à Potosi (Bolivie). Numéro national: 88.08.28-332.53
- 6 Monsieur Huan LUU habitant place général Leman, 19/34 à 4000 LIEGE. Né le 09/09/88 à Liège. Numéro national: 88.09.09-073.16
- 7 Mademoiselle Manar EZZIANI habitant avenue Eugène Mullendorff, 13 à 4800 Verviers. Né le 27/08/92 à Larache (Maroc). Numéro national: 92.08.27-590.06

Article 3

3.1. Notre but:

l'inclusion de la personne porteuse d'un handicap dans la société.

3.2. Nos objectifs:

- Proposer des activités interactives sans compétition et sans élitisme via des Rencontres avec d'autres afin d'inclure les personnes ayant un handicap dans notre société.
- Donner des outils aux personnes pour s'organiser et mettre en valeur leurs passions.
- Mettre en valeur les vrais besoins des personnes. Pas uniquement le projet à adopter du coach, du capitaine ou de la discipline.
- Sensibiliser à l'importance d'adopter une démarche empli de bienveillance, de reconnaissance, de coopération et d'altruisme au lieu de la compétition. Nous sensibilisons à adopter ce que nous appelons: "Une Conviviale Attitude".

3.3. Nos moyens:

- Rencontres "Impros-J'Eux": des Rencontres qui favorisent l'éducation aux vraies valeurs des personnes et aux moyens de communication favorisant la coopération.
- Rencontres "Danse, Rire et Passions": des Rencontres qui mettent en évidence le partage de passions communes et la "coo-opération" = ensemble on coopère pour faire en sorte que la Rencontre soit agréable.
- Rencontres autour du jeu © "Le SraZami": Jeu pédagogique et de coopération avec des jeux de rôle permettant de créer des histoires avec des personnages joués ayant des caractères bien spécifiques. Il y a des "Scras" qui freinent la communication et donc la motivation du héros et les "Zamis" qui vont réellement l'aider à atteindre son ou ses objectifs.

Rencontre autour des jeux de coopérations "Maxi": Nous proposons des jeux mettant en valeur l'importance de bien coopérer pour atteindre, tous ensemble, le même objectif.

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

- Rencontres autour des "marques de reconnaissance": Ceci afin d'appuyer l'idée qu'il est important de montrer de la reconnaissance envers ceux que l'on apprécie plutôt que les critiquer ou les humilier. Nous proposons des moyens simples pour "témoigner" sa gratitude et sa reconnaissance. Nous organisons aussi des conférences appuyant des valeurs comme l'altruisme, la bienveillance et la psychologie positive.

Avec nos équipes de personnes ayant un handicap, nous rencontrons d'autres personnes dans des écoles, des institutions, des homes pour personnes âgées, des entreprises (fête du personnel), des foires spécialisées, mais aussi auprès des scouts et autres mouvements de jeunesse. Nous allons partout où on nous invite. (fête d'anniversaire), mais nous organisons aussi des événements.

Déposé en même temps le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai plus la coordination des statuts.

Article 8. Cotisations :

-Les membres effectifs et adhérents ne sont astreints à aucune cotisation ou droit d'entrée. Ils apportent à l'Association le concours actif de leurs capacités et de leur dévouement. Le règlement d'ordre intérieur de l'Asbl stipule toutefois qu'ils doivent s'intéresser à la vie de l'Asbl et participer aux grandes activités. Quand ils partent, ils doivent « passer le relais » à la personne qui les remplacera.

-Pour devenir membre partenaire, en plus de la signature de la convention d'adhésion, il est demandé une cotisation annuelle. Si l'équipe a un problème d'argent, il est possible de négocier. Les équipes doivent participer à minimum trois Animations/Rencontres par an. Des tables de concertations, appelées « Réunion des équipes » sont organisées plusieurs fois par an et nous encourageons vivement les équipes à y participer afin de favoriser les échanges. La cotisation annuelle couvre la période du 1er janvier au 31 décembre.

Narc Lepas
Administrateur Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/07/2017 - Annexes du Moniteur belge